

**CONSERVATOIRE DE BONDY**

# La musique à l'école : un partenariat



# La charte de la musique à l'école

## Les heures hebdomadaires d'enseignement :

Entièrement à la charge du territoire d'Est Ensemble Grand Paris, ces cours de musique sont délivrés par cinq musiciens-intervenants diplômés du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (Université Paris Sud Orsay).

Les demandes, formulées par les enseignants et soutenues par un véritable projet, sont transmises par les directeurs. Elles sont examinées conjointement par le directeur du conservatoire et l'équipe de circonscription de l'inspection, selon des critères pédagogiques.

Les heures d'intervention sont ensuite attribuées par Monsieur le Président du territoire.

## Les professeurs :

Anne Courtault, Isabelle Lambert, Florence Pignet, Christophe Prigent et Youen Le Thellec.

## Les objectifs :

- Associer les compétences des professeurs des écoles et du conservatoire dans un projet commun d'apprentissage de la musique,
- Donner aux élèves de meilleurs moyens d'expression artistique et corporelle, vocale et instrumentale,
- Développer la sensibilité musicale et l'imagination créatrice des enfants,

- Transmettre des éléments simples puis complexes d'écoute et d'analyse auditive,
- Transmettre un patrimoine vocal de toutes origines géographiques et de toutes époques,
- Former le goût musical.

## Les moyens :

- Alternance et interaction entre écoute, production et invention,
- Exploration de matériaux sonores et jeux collectifs,
- Invention et construction,
- Ecoute, reproduction de musiques : affiner la perception auditive, développer l'écoute analytique, la mémorisation,
- Abord des représentations graphiques de la musique (pas de codification traditionnelle).

## Le contrat :

### • L'Inspection de l'Éducation nationale :

Les interventions musicales se déroulent dans le cadre d'une convention et avec l'accord de l'inspection de l'Éducation nationale de Bondy.

Les musiciens-intervenants sont agréés par l'inspecteur d'Académie de la Seine Saint-Denis, sur le projet pédagogique de l'Éducation nationale.

### • Le directeur du conservatoire :

Le directeur élabore les plannings sur avis du directeur général des

services et du Président du territoire Est-Ensemble, après examen des projets déposés par l'école.

Début septembre, compte tenu des impératifs horaires de chaque partenaire, il organise le planning de ses agents de façon à proposer un temps de cours hebdomadaire pour une période définie.

Il met en œuvre la réflexion pédagogique au sein de l'équipe d'intervenants, et en relation avec l'enseignement spécialisé (cycle d'éveil etc.). Il ne peut garantir le remplacement du formateur en cas d'arrêt maladie.

### • Le musicien-intervenant :

le projet musical au projet global d'éducation, le musicien-intervenant doit être compétent, formé à cette action, motivé et en parfaite connaissance des programmes de l'enseignement général et de sa modernisation. Il a le souci constant de concertation et d'adaptation au projet de l'enseignant. Il est placé sous la responsabilité pédagogique du maître.

Le musicien-intervenant, qui participe à la conduite du projet pour la musique, respectera le projet de classe ou d'école ou participera à l'élaboration d'un projet de classe avec les partenaires concernés. Il fait le relais avec les activités du conservatoire, en particulier, avec la saison musicale et le cycle d'éveil. Il rédige un bilan de fin d'année en fonction des objectifs définis dans le projet et au cours de l'année avec l'enseignant.

Les téléphones portables pourront être utilisés en tant qu'outil pédagogique, si c'est lié à la séance.

### • Le directeur d'école :

Le directeur d'école veillera à ce que les interventions se déroulent dans les meilleures conditions possibles :

- Lieu dédié et libéré (salle polyvalente, préau sans passage, salle de classe aménagée le cas échéant)
- Une chaise et une table pour le matériel du Musicien-Intervenant.

Le directeur sera garant de la mise en œuvre du planning. Il veillera à ce qu'il n'y ait pas de sorties programmées ce jour de semaine et tiendra informé le conservatoire en cas d'empêchement majeur.

### • L'enseignant :

L'enseignant demande une intervention musique. Il est le maître d'œuvre du projet, l'intervenant collabore à sa mise en place (temps régulier de concertation hors cours, entre deux interventions). L'enseignant intègre certains éléments dans les apprentissages fondamentaux ou transversaux.

Il utilise cette intervention de façon transversale dans l'ensemble de ses enseignements. Ainsi, pour que vive le projet partenarial, ces interventions concerteront une classe entière. Celui-ci évalue les apprentissages des enfants au regard du socle commun des connaissances, en remplissant les questionnaires mis à leur disposition en fin d'année.

L'enseignant et le musicien-intervenant créeront les conditions d'une véritable concertation.

Les téléphones portables pourront être utilisés en tant qu'outil pédagogique, si c'est lié à la séance.

# Préalable

L'initiation à la musique, comme partie prenante des découvertes sensorielles et structurelles, doit être intégrée à l'apprentissage global de l'enfant et ce, dès l'école maternelle et élémentaire. Par la voix, par le corps, par le jeu de petits instruments ou d'objets, l'apprentissage musical contribue à la structuration générale de l'enfant et à son épanouissement et développe son expression artistique. Il enrichit directement la compréhension des codes, l'apprentissage de la lecture, la logique mathématique, le sens de l'analyse. Enfin, seront renforcées l'aptitude à écouter, à se concentrer et la qualité de la relation aux autres. L'esprit critique sera développé.

# On sort !

## « Une heure avec.... » :

Ces séances de 45 mn réparties dans l'année scolaire s'adressent prioritairement aux classes disposant d'un intervenant-musique chaque semaine. Placées sous le signe du jeu –et des modes de jeux !– elles permettent de découvrir une famille d'instruments, les artistes s'appuyant sur des œuvres de répertoire et sur des créations musicales. Ces séances sont préalablement préparées par l'enseignant et le musicien-intervenant, et connaîtront des prolongements pédagogiques. Un planning est adressé aux directeurs d'école, aucune relance de dates n'est faite au cours de l'année.

Les enseignants participeront aux modalités d'évaluation des séances, en renvoyant les questionnaires qui leur seront adressés à l'issue de la séance.

## Les concerts éducatifs :

Ces manifestations s'adressent en priorité aux classes ne disposant pas de cours de musique à l'école. Ils sont au nombre de 3 par an, un par cycle en général ; plusieurs séances ont lieu pour un même spectacle, touchant ainsi entre 600 et 900 enfants de la ville.

Il s'agit ici d'emmener les enfants hors du contexte de l'école, dans une véritable salle de concert (ils connaissent le plus souvent la salle André-Malraux comme cinéma), en réunissant des prestations professionnelles d'artistes et des prestations préparées par les enfants eux-mêmes. Pour préparer ce concert, une réunion pédagogique est organisée par le conservatoire à destination des enseignants qui ont inscrit leurs classes. Elle est placée sous la conduite du professeur-animateur en charge des concerts éducatifs.

Un courrier d'inscription est envoyé à toutes les écoles de la ville, avec bulletin d'inscription à faire parvenir au conservatoire de musique dans des délais impartis. Les inscriptions sont validées par ordre d'arrivée selon les places disponibles. Seules les écoles non retenues sont contactées.

Les concerts ou spectacles présentés par les collégiens du cursus C.H.A.M. « musique et arts de la scène » s'adresseront en priorité aux élèves des classes de CM2, afin qu'ils découvrent les contenus des cours de musique et d'arts de la scène. Ces manifestations sont un complément des séances d'information organisées au sein de chaque école élémentaire.

**Conservatoire de Bondy**  
23 bis, rue Roger Salengro  
Tél. : 01 83 74 57 50

**Antenne du conservatoire**  
Espace éducatif  
Olympe de Gouges  
1 à 7, rue Maurice Benhamou  
Tél. : 01 48 50 37 38

**Antenne du conservatoire**  
Auditorium  
Angèle et Roger Tribouilloy  
75, avenue Henri Barbusse  
Tél. : 01 83 74 57 30